National Defence / Défense nationale

Chief Review Services / Chef - Service d'examen

CRS / CS Ex

Vérification de la comptabilité des immobilisations – Articles réparables

Décembre 2007

7050-35 (CS Ex)

Canada

TABLE DES MATIÈRES

LISTE D'ABRÉVIATIONS i

SOMMAIRE DES RÉSULTATS ii

INTRODUCTION 1
Contexte 1
Objectifs 1
Portée 2
Méthodologie 3

CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS 4
Politique et procédures 4
Systèmes d'information 8
Valeur déclarée dans les états financiers 12

ANNEXE A – PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION A-1

ANNEXE B – CRITÈRES DE VÉRIFICATION B-1

ANNEXE C – ARTICLES RÉPARABLES (AF 2006-2007) C-1

LISTE D'ABRÉVIATIONS

AF	Année financière
AOR	Pétrolier ravitailleur d'escadre
BPC	Bâtiment de patrouille côtière
CCA	Compte client d'approvisionnement
CRF	Comptabilité et rapports financiers
CS Ex	Chef – Service d'examen
CT	Conseil du Trésor
D Compt Fin	Directeur – Comptabilité financière
DAFC	Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes
DFPP	Directeur – Finances (Politiques et procédures)
DGG Fin	Directeur général – Gestion financière
DGSMCA	Directeur général – Systèmes de matériel et chaîne d'approvisionnement
EFV	États financiers vérifiés
GCVM	Gestionnaire du cycle de vie du matériel
ICCA	Institut canadien des comptables agréés
LEAI	Liste d'exclusion d'actifs immobilisés
MAF	Manuel d'administration financière
MDN	Ministère de la Défense nationale
MM	Matériel de manutention
MMN	Modèle militaire normalisé
MMP	Moyenne mobile pondérée
NDC	Navire de défense côtière
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PEFV	Projet des états financiers vérifiés
PGI	Progiciel de gestion intégré
SAFC	Système d'approvisionnement des Forces canadiennes
SCFG	Système de comptabilité financière et de gestion
SCGC	Système de catalogage du gouvernement canadien
SISAM	Système d'information – Soutien et acquisition du matériel
SMA(Fin SM)	Sous-ministre adjoint (Finances et Services du Ministère)
SMA(GI)	Sous-ministre adjoint (Gestion de l'information)
SMA(Mat)	Sous-ministre adjoint (Matériels)

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Le Chef – Service d'examen (CS Ex) a vérifié la comptabilité des immobilisations – Articles réparables[1] afin de déterminer si les politiques, procédures et systèmes d'information actuels fournissent une information exacte et opportune sur ces actifs à la fois pour la gestion du matériel et les états financiers.

Au 31 mars 2007, les articles réparables représentaient 6,5 milliards de dollars (G$) des immobilisations corporelles brutes de 38 G$ déclarées dans les états financiers à titre de matériel et outillage ainsi que de navires, aéronefs et véhicules.[2]

À l'heure actuelle, on ne peut garantir l'exactitude de la valeur déclarée parce que la politique sous-jacente n'a pas été définie et qu'il manque aux systèmes d'information existants l'intégration et les contrôles de validation nécessaires pour assurer des données complètes et exactes.

Évaluation globale

On ne peut garantir l'exactitude de la valeur déclarée des articles réparables pour les raisons suivantes :

- il n'existe aucune politique officielle pour guider la classification, l'amortissement et l'évaluation de ces actifs;
- les systèmes d'information ne sont pas bien intégrés et ne possèdent pas les contrôles de validation nécessaires.

Il est essentiel d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre efficace et efficient pour consigner et déclarer les articles réparables, avant que le ministère de la Défense nationale (MDN) puisse s'attendre avec optimisme à ce qu'une vérification de ses états financiers reposant sur les contrôles donne lieu à une opinion sans réserve du vérificateur général. L'élaboration d'un tel cadre exigera les compétences du personnel du Sous-ministre adjoint (Matériels) (SMA(Mat)) et du Sous-ministre adjoint (Finances et Services du Ministère) (SMA(Fin SM)). Les efforts concertés de ces deux groupes devraient accroître l'exactitude des états financiers de même que la fiabilité de l'information sur la gestion du matériel.

Constatations et recommandations

Politique et procédures. Le Manuel d'administration financière (MAF) ne renferme pas encore de chapitre décrivant la politique et les procédures comptables régissant les articles réparables. Les méthodes qui ont évolué en son absence ne sont pas tout à fait conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR). Il faut des directives supplémentaires concernant la classification, l'amortissement et l'évaluation de ce groupe d'immobilisations.

Il est recommandé que la priorité soit accordée à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un chapitre du MAF sur les articles réparables.

[1] Les articles réparables constituent un type précis d'immobilisation. Bien qu'ils soient déclarés dans les états financiers au même titre que les immobilisations importantes comme les aéronefs et les navires, le traitement comptable des deux types d'actifs est très différent. En général, lorsque le terme « immobilisations » est utilisé dans le présent rapport, il est censé faire référence aux immobilisations importantes et **exclure** les articles réparables.
[2] Les immobilisations corporelles brutes totales qui sont déclarées englobent aussi les terrains, bâtiments et ouvrages, les améliorations locatives, les immobilisations corporelles louées et les travaux en cours.

Systèmes d'information. L'information requise pour déterminer la valeur des articles réparables aux fins des états financiers est stockée dans quatre systèmes d'information ministériels distincts. De nombreuses interventions manuelles sont nécessaires parce qu'il n'existe aucun processus automatisé pour relier toute l'information exigée. L'absence de contrôles de validation et d'outils de surveillance électronique exhaustifs nuit davantage à l'exactitude des données.

Il est recommandé de mieux intégrer l'information dans ces systèmes. Il faudrait donc élaborer d'autres contrôles de validation et améliorer les capacités de surveillance. Dans un premier temps, il faudrait modifier le Système d'approvisionnement des Forces canadiennes (SAFC) pour appuyer la méthode d'évaluation choisie à l'égard des articles réparables.

Valeur déclarée dans les états financiers. La quantité déclarée englobe un grand nombre d'articles mal classés (c.-à-d. des articles désignés réparables mais qui sont en fait consommables) et d'articles périmés. Elle comprend également de nombreux articles de faible valeur qui devraient être entièrement imputés à l'exercice lors de l'achat ou traités comme stocks consommables.

La valeur déclarée est d'autant plus inexacte qu'elle ne comprend pas en général les articles réparables figurant dans les comptes clients d'approvisionnement (CCA). Au 31 mars 2007, la valeur des articles réparables des CCA inscrite dans le SAFC dépassait 4 G$, dont seulement 179 M$ ont été inclus à titre d'articles réparables dans les états financiers du Ministère.

On retrouve bon nombre des mêmes problèmes dans l'évaluation des articles réparables, comme l'indique la vérification du CS Ex portant sur l'évaluation des stocks. Plus de 90 p. 100 des articles réparables conservent les prix de base établis durant l'année financière (AF) 2002-2003. Il existe peu de documents justificatifs pour confirmer ces prix de base.

Les erreurs de classification, de quantité et d'évaluation ne permettent pas de garantir l'exactitude de la valeur déclarée dans les états financiers. En outre, les erreurs dans les avoirs déclarés font qu'il est plus difficile de veiller à ce que le matériel soit disponible quand on en a besoin et augmentent le risque que des pertes ne soient pas décelées.

Il est recommandé d'utiliser une méthode axée sur les risques pour confirmer la classification des articles réparables, ainsi que la quantité et le prix de ces avoirs.

Nota : La liste détaillée des recommandations du CS Ex et la réponse de la direction figurent à l'annexe A – Plan d'action de la direction.

INTRODUCTION

Conformément à son plan de travail de l'AF 2006-2007, le CS Ex a vérifié les pratiques comptables liées aux articles réparables. Il a déterminé la nécessité de cette vérification lors d'une étude visant à cerner et à prioriser les questions de comptabilité d'exercice pouvant présenter des risques élevés au sein du MDN.

Contexte

En avril 2001, le gouvernement du Canada a mis en œuvre la Stratégie d'information financière, changeant ainsi sa méthode comptable aux fins des rapports financiers et de gestion pour passer de la comptabilité d'exercice modifiée à la comptabilité d'exercice intégrale. Afin de répondre aux nouvelles exigences en matière de rapports financiers, le Ministère a commencé à apporter des changements importants à ses pratiques comptables durant l'AF 2002-2003.

L'un de ces changements a consisté à reclasser des articles réparables d'une valeur approximative de 6 G$, qui sont passés de stocks à immobilisations, pour ainsi mieux rendre compte de leur utilisation. L'annexe C donne des détails sur les articles réparables figurant à titre d'immobilisations corporelles dans les états financiers de l'AF 2006-2007.

Les processus comptables utilisés pour consigner le coût et l'amortissement de ces articles ont continué d'évoluer. Par exemple, au début, les articles réparables étaient proportionnellement affectés à des groupes d'actifs selon la valeur du solde d'ouverture du groupe d'actifs. Toutefois, depuis l'AF 2004-2005, on applique un processus détaillé de mise en correspondance afin d'attribuer plus exactement les codes de stock (en particulier dans le cas des pièces de rechange réparables) au groupe d'actifs de la plate-forme d'équipement appuyée.[3] Par ailleurs, la méthode d'évaluation des articles réparables a été modifiée de façon à accroître l'exactitude des valeurs déclarées. Malgré ces améliorations, la lettre de recommandations que le Bureau du vérificateur général envoie au Ministère par suite de sa vérification annuelle des comptes publics fait régulièrement état de faiblesses dans les processus comptables associés aux articles réparables.

Objectifs

L'objectif global de la vérification était d'examiner les politiques et processus actuels et de cerner les domaines où des améliorations sont requises pour créer un système reposant sur les contrôles et permettant de classer, de dénombrer, d'évaluer et de déclarer les articles réparables. Plus précisément, la vérification visait :

- à déterminer l'efficacité des politiques et processus actuels;
- à évaluer la pertinence des contrôles et processus intégrés dans les systèmes d'information utilisés pour comptabiliser les articles réparables;
- à vérifier l'exactitude et l'intégralité de la valeur des articles réparables inclus dans les états financiers du Ministère.

[3] Par exemple, les moteurs du F-18 sont affectés au groupe des chasseurs tandis que les moteurs du véhicule blindé léger sont affectés au groupe des véhicules blindés.

L'annexe B présente une liste des critères utilisés pour évaluer les objectifs.

Portée

Aux fins des rapports financiers, les stocks d'entrepôt du SAFC sont divisés en quatre catégories, comme l'illustre la figure 1. La présente vérification incluait les stocks d'entrepôt désignés articles réparables. Elle était axée sur les stocks en date de la fin de l'AF 2006-2007, totalisant 5,3 G$, ainsi que sur les transactions connexes effectuées durant les AF 2005-2006 et 2006-2007.

Nous avons aussi examiné les articles réparables figurant dans les CCA du SAFC. À la fin de l'AF 2006-2007, il s'agissait de plus de deux millions d'articles dont la valeur s'établissait à 4,5 G$ dans le SAFC. Sauf de petites exceptions, ils ne sont pas inclus à titre d'articles réparables (ou de tout autre type d'actif) dans les états financiers du Ministère.

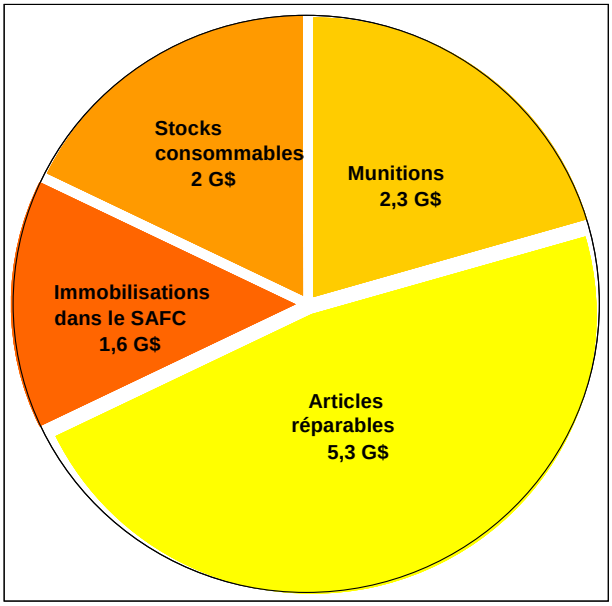

Figure 1. Avoirs d'entrepôt du SAFC au 31 mars 2007.
À la fin de l'AF 2006-2007, les avoirs d'entrepôt du SAFC en articles réparables avaient une valeur inscrite de 5,3 G$.

La portée de la vérification **excluait :**

- environ 277 M$ en matériel réparable en transit, 105 M$ en articles « à recevoir » et environ 600 M$ en articles réparables détenus par les entrepreneurs et consignés en dehors du SAFC – ces avoirs sont inclus dans la valeur des états financiers indiquée à l'annexe C, mais ils ne font pas partie des avoirs d'entrepôt du SAFC à la figure 1;
- les munitions réparables (incluses dans les munitions de la figure 1)[4] – le Ministère traite les munitions réparables et non réparables comme des stocks;
- les articles consignés dans le SAFC qui se trouvent sur la Liste d'inclusion d'actifs immobilisés (LEAI) – ces articles, dont bon nombre sont réparables, sont déclarés dans les états financiers selon les dossiers du Système d'information – Soutien et acquisition du matériel (SISAM) plutôt que ceux du SAFC. Il s'agit des immobilisations de la figure 1;
- les articles réparables désignés aux fins d'élimination – ils ne sont pas inclus dans la valeur déclarée dans les états financiers.

[4] L'annexe C inclut également un rajustement pour 179 M$ en articles réparables détenus dans les comptes clients d'approvisionnement. Ces avoirs non détenus en entrepôt sont exclus de la valeur indiquée à la figure 1.

Méthodologie

- Nous avons examiné les politiques et lignes directrices régissant les stocks et les immobilisations, y compris les chapitres 1020-4 et 1020-5 du MAF, le Manuel d'approvisionnement des Forces canadiennes, les politiques du Conseil du Trésor (CT) et le manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA).
- Nous avons interrogé des intervenants clés du Ministère au sein des organisations du SMA(Fin SM) et du SMA(Mat).
- Au cours de visites au 25e Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes (DAFC) Montréal et à la 8e Escadre Trenton, nous avons :
  - confirmé les avoirs d'un échantillon non statistique d'articles réparables figurant dans les comptes d'entrepôt (y compris le compte de la réserve d'articles réparables[5] au 25 DAFC) et les CCA (8e Escadre seulement);
  - discuté des processus locaux de gestion du matériel avec le personnel de l'approvisionnement.

- Pour constituer un échantillon statistique d'articles réparables, nous avons communiqué avec des gestionnaires du cycle de vie du matériel (GCVM) afin de confirmer l'état des articles.
- Nous avons effectué une analyse globale des avoirs du SAFC en articles réparables au moyen d'outils et de techniques de vérification/d'analyse informatisés.

Avertissement

La majeure partie de l'analyse présentée dans le rapport repose sur les prix consignés dans le SAFC. Lors de vérifications antérieures, ainsi que dans la présente, le CS Ex a souligné d'importantes erreurs dans ces prix. Nous ne pouvons donc pas nous prononcer sur l'exactitude de l'analyse et, sans autre confirmation, il faut être prudent lorsqu'on utilise ces résultats aux fins de la prise de décisions de gestion.

[5] La réserve d'articles réparables est un type de compte d'entrepôt. Elle renferme des articles qui nécessitent des réparations avant de pouvoir être utilisés, mais dont les stocks utilisables sont actuellement suffisants pour répondre aux besoins.

CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

Politique et procédures

Il n'existe aucune politique officielle régissant la classification, l'évaluation ou l'amortissement des articles réparables. Les procédures qui ont été adoptées ne sont pas tout à fait conformes aux PCGR ou à d'autres pratiques de comptabilité d'exercice du Ministère.

Élaboration du MAF

Dès l'AF 2002-2003, les articles réparables évalués à environ 6 G$ ont été reclassés, passant de stocks à immobilisations, pour ainsi mieux rendre compte de leur utilisation au cours de plusieurs périodes comptables.[6] À ce moment-là, les chapitres 1020-5 et 1020-4 du MAF, portant respectivement sur les stocks et les immobilisations, ont été modifiés pour indiquer qu'ils **ne** s'appliquaient **pas** aux articles réparables. Le chapitre 1020–4 du MAF sur les immobilisations, publié en juin 2003, stipule qu'« *un chapitre distinct du MAF est en voie de développement afin de traiter de cette nouvelle catégorie d'immobilisations* ».

Dans une lettre envoyée au SMA(Fin SM) en janvier 2006, par suite de sa vérification des comptes publics de 2004-2005, le Bureau du vérificateur général a recommandé au MDN d'officialiser les pratiques comptables liées aux articles réparables. Il précisait que « *même si les méthodes et les rôles évoluent, il faut officialiser les politiques et les procédures qui sont suivies* ». Le MDN a répondu que le Directeur – Finances (Politiques et procédures) (DFPP) commencerait à rédiger un chapitre du MAF sur les articles réparables au début de 2006. Or, ce travail n'avait pas encore débuté en date d'août 2007.

Classification des articles réparables

Réparabilité versus durée de vie utile. Au sein du Ministère, l'un des facteurs critiques servant à déterminer si un article entre dans la catégorie des immobilisations (c.-à-d. réparable) ou des stocks consommables consiste à savoir s'il est habituellement réparé lorsqu'il se brise. Si son indicateur de réparation est « O »[7] dans le SAFC, l'article est capitalisé (à titre d'article réparable) dans les états financiers du Ministère.[8]

Cette approche n'est pas entièrement conforme au Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public et à la politique comptable du CT.[9] Aucun de ces documents n'inclut la « réparabilité » comme facteur à considérer pour déterminer si un article sera capitalisé et amorti sur plusieurs périodes comptables ou comptabilisé au coût et entièrement imputé à l'exercice lors

[6] En raison de la reclassification, le coût de ces actifs est amorti sur les périodes comptables durant lesquelles les actifs en question procurent des avantages, conformément au principe du « rapprochement » des PCGC.
[7] Si un article était envoyé à un atelier de réparation de deuxième échelon (ou un échelon plus élevé), son indicateur de réparation devrait être « Oui ».
[8] Il y a quelques exceptions. Les articles désignés aux fins d'élimination ne sont pas inclus. Les munitions sont exclues, mais certaines d'entre elles peuvent être réparées et portent un indicateur de réparation « O ». Les articles figurant sur la LEAI sont également exclus.
[9] Norme comptable 3.1 du Conseil du Trésor – Immobilisations.

de sa mise en service (c.-à-d. traité comme stock consommable). Les facteurs critiques consistent plutôt à savoir si l'article a une durée de vie utile qui dépasse une année financière et s'il doit servir de façon continue.

La réparabilité peut constituer une indication raisonnable pour déterminer si la durée de vie utile d'un article dépasse une année financière; toutefois, l'acceptation de cette approche n'a pas été formellement documentée.

Valeur-seuil. Le chapitre 1020-4 du MAF stipule que pour être considéré comme une immobilisation, un article doit avoir un coût initial d'au moins 30 000 $ (sauf quelques exceptions, notamment les parcs de véhicules). Aucune valeur-seuil similaire n'a été établie pour les articles réparables et, dans la pratique, tous les articles réparables entreposés, quelle que soit leur valeur, sont capitalisés dans les états financiers du Ministère.

Pièces de rechange réparables versus articles réparables autonomes. Les documents ministériels existants n'indiquent pas clairement si les articles réparables comprennent :

- uniquement les pièces de rechange réparables (c.-à-d. des articles comme un moteur faisant partie d'une plate-forme plus importante); ou
- à la fois les pièces de rechange réparables et les articles réparables autonomes comme les fours à micro-ondes, les téléviseurs et les jumelles.

Il y a un manque de clarté et d'uniformité :

- Le glossaire du MAF du MDN précise que les articles réparables seront amortis pendant la durée de vie utile de la plate-forme d'équipement connexe[10], et tous les exemples fournis sont des pièces de rechange.
- Le chapitre 1020–4 du MAF sur les immobilisations indique que la décision a été prise de retirer des stocks les « pièces de rechange réparables »; il ne mentionne pas les articles réparables autonomes.
- Les procédures d'établissement de rapports à l'égard de cette catégorie d'actif sont décrites dans un rapport intitulé « Pièces de rechange réparables – Méthode comptable ».[11]
- Dans la liste des critères servant à déterminer l'indicateur de réparation, le Manuel d'approvisionnement des Forces canadiennes n'indique aucunement qu'un article doit faire partie d'une plate-forme plus importante.

Par conséquent, on ne sait pas au juste quels articles doivent être inclus comme articles réparables. En effet, il est difficile de distinguer les pièces de rechange réparables des articles réparables autonomes dans le SAFC.

[10] Les articles réparables autonomes n'ont pas de plate-forme d'équipement connexe. Aux fins d'amortissement, ils sont affectés au groupe générique « Matériel et outillage ».
[11] Dans la pratique, les procédures sont appliquées à la fois aux pièces de rechange et aux articles réparables autonomes.

Évaluation

Les PCGR exigent qu'on utilise les « coûts installés complets » pour évaluer les immobilisations. Au Ministère, en l'absence d'un chapitre du MAF sur les articles réparables, il n'existe aucune ligne directrice concernant l'inclusion, par exemple, des frais d'installation, de transport et d'assurance, ni le traitement des améliorations.

À l'heure actuelle, une méthode d'évaluation fondée sur la moyenne mobile pondérée (MMP) est appliquée aux articles réparables. Parce que la MMP n'est pas la méthode par défaut pour évaluer les articles réparables dans le SAFC, un travail manuel considérable est nécessaire pour calculer le prix exact et modifier les valeurs inscrites dans le SAFC. Il n'existe cependant aucune politique documentée confirmant qu'il s'agit bien de l'approche choisie.

Amortissement

Taux d'amortissement. Les PCGR prescrivent qu'une immobilisation soit amortie à un taux approprié à sa durée de vie utile. Une approche « collective » peut être utilisée dans le cas de groupes d'articles similaires s'il n'est pas pratique de suivre chaque taux et durée de vie utile.

À l'heure actuelle, le Ministère amortit les articles réparables en fonction de l'amortissement cumulé du groupe d'articles réparables auquel l'article est affecté. Par exemple, selon l'annexe C, une pièce réparable affectée au groupe Hélicoptères – Appui maritime serait amortie à 100 p. 100, tandis qu'une pièce affectée au groupe Hélicoptères – Appui aérien serait amortie à seulement 15 p. 100.

Lorsqu'un groupe d'articles réparables est lié à une plate-forme spécifique, cette approche semble conforme aux exigences des PCGR. Or, certains groupes comprennent diverses plates-formes dont les durées de vie restantes sont très différentes. À titre d'exemple, le groupe d'articles réparables des aéronefs de transport englobe des pièces de rechange pour sept différents types d'aéronef, notamment le CC-130 âgé de 40 ans et le tout nouveau CC-177. Bien que chaque aéronef soit amorti individuellement en fonction de la date de mise en service et de la durée de vie prévue, les pièces réparables des sept types d'aéronef sont amorties au même taux cumulé, soit 42 p. 100 pour l'AF 2006-2007. Étant donné l'évolution des concepts relatifs à l'approvisionnement initial et à la gestion du cycle de vie, cette approche n'est pas tout à fait conforme aux PCGR et n'offre peut-être pas le degré d'exactitude voulu.

Période d'amortissement. Le chapitre 1020–4 du MAF sur les immobilisations stipule que ces actifs sont amortis lorsqu'ils sont « utilisés » et qu'ils doivent être considérés comme étant utilisés lorsqu'ils sont mis à la disposition d'une unité de première ligne (c.-à-d. un CCA). Les nouvelles immobilisations détenues dans des installations de soutien de deuxième, troisième et quatrième ligne (c.-à-d. les comptes d'entrepôt) ne sont pas considérées comme étant utilisées; par conséquent, elles ne sont pas amorties.

Cela n'est pas conforme à l'approche actuelle à l'égard des articles réparables. Aussi bien les pièces de rechange réparables que les articles réparables autonomes sont amortis pendant qu'ils se trouvent dans les comptes d'entrepôt. En général, ils sont entièrement amortis (valeur comptable nulle) une fois attribués à un CCA.

La durée de vie d'une pièce réparable dépend de la plate-forme à laquelle elle appartient. Si cette plate-forme est utilisée, il est raisonnable d'amortir les pièces réparables connexes pendant qu'elles sont entreposées. Toutefois, il n'en va pas de même pour les articles réparables autonomes.

Le fait d'exclure la valeur des articles réparables figurant dans les CCA pourrait donner lieu à une sous-évaluation importante[12] de cette catégorie d'actif dans les états financiers du Ministère.

Rôles et responsabilités

Bien que le chapitre 1020–4 du MAF sur les immobilisations confie aux gestionnaires des biens au sein de l'organisation du SMA(Mat) la responsabilité de s'assurer que les immobilisations sont correctement déterminées et évaluées aux fins des états financiers, nous avons constaté que le SMA(Fin SM) assume une bonne partie de ce rôle dans le cas des articles réparables en veillant à ce que ces derniers soient bien évalués et affectés à des groupes d'actifs.

L'absence de rôles clairement définis réduit l'efficience et l'efficacité avec lesquelles sont atteints les objectifs en matière de rapports financiers et de gestion du matériel.

Recommandation

BPR	RECOMMANDATION
SMA(Fin SM)/ DGG Fin et SMA(Mat)/DGSMCA	**Politique et procédures.** Officialiser la politique et les procédures régissant les articles réparables afin d'inclure des directives sur : • la classification, y compris tout seuil financier; • le taux et la période d'amortissement, plus précisément le traitement approprié des avoirs des CCA; • la méthode d'évaluation, y compris toute provision pour améliorations; • les responsabilités respectives du SMA(Mat) et du SMA(Fin SM). Les directives doivent être conformes aux PCGR et à la politique du CT et appuyer les objectifs en matière de gestion du matériel et de rapports financiers.

[12] En fonction des dépenses totales du MDN pour l'AF 2006-2007, une erreur cumulative de plus de 160 M$ serait considérée comme importante pour les états financiers.

Systèmes d'information

Les contrôles de validation et les outils de surveillance limités, ainsi que le recours à des processus manuels pour compenser l'absence d'intégration des systèmes, augmentent le risque d'inexactitude importante et empêchent de soumettre la valeur des articles réparables déclarée dans les états financiers à une validation reposant sur les contrôles.

Systèmes multiples non intégrés

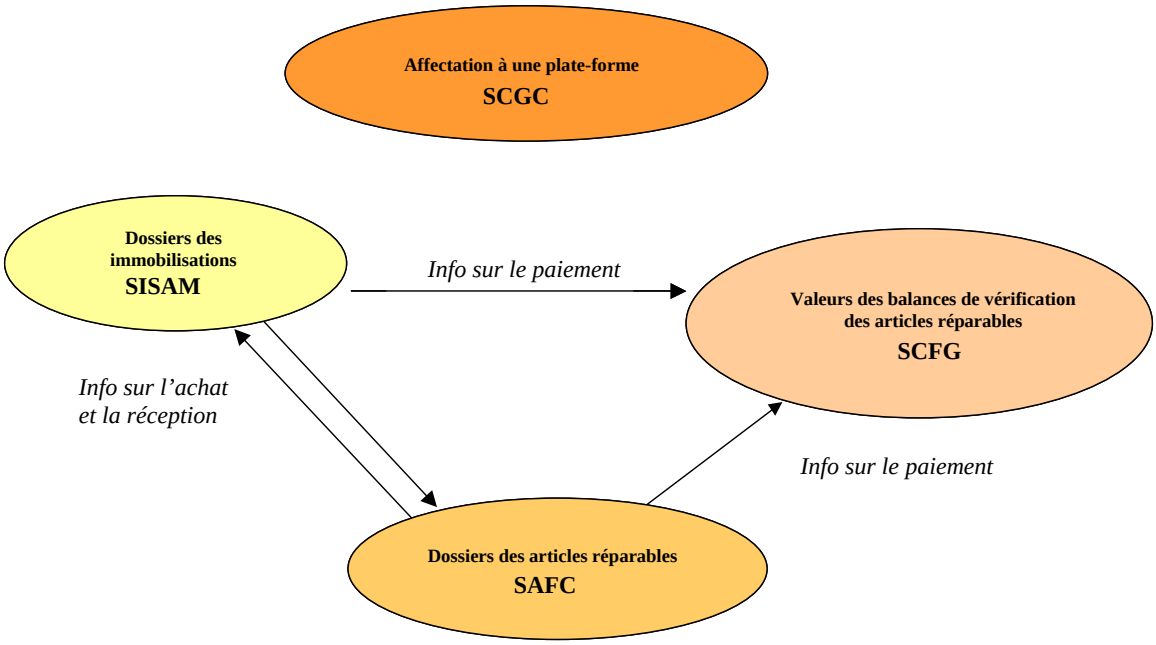

Figure 2. Systèmes d'information pertinents. *L'information provenant de quatre systèmes est nécessaire au processus d'établissement de rapports.*

Pour déclarer la valeur des articles réparables dans les états financiers du Ministère, il faut obtenir l'information provenant des quatre systèmes indiqués à la figure 2.

Système de catalogage du gouvernement canadien (SCGC). Le SCGC contient des données de référence sur chaque article réparable. Il sert à attribuer un numéro de nomenclature OTAN à chaque nouvel achat et renferme de l'information concernant la ou les plates-formes sur lesquelles chaque pièce réparable est utilisée.

Une partie de cette information se trouve peut-être aussi dans le SISAM et/ou le SAFC, mais elle n'est pas fournie dans les dossiers des articles réparables servant à déterminer la valeur déclarée dans les états financiers. Le SMA(Fin SM) utilise plutôt un tableur indépendant pour affecter les articles réparables au groupe de réparation approprié aux fins d'amortissement. Cette méthode est exigeante en main-d'œuvre et susceptible d'erreur. Au cours de l'AF 2006-2007, plus de 4 000 nouveaux articles réparables ont été entrés dans le SAFC, et chacun d'eux a nécessité une recherche et une mise à jour manuelle du tableur afin d'être attribué correctement à un groupe de réparation.

SISAM. Ce système sert à consigner les immobilisations de plus de 30 000 $. Il renferme des données sur les prix et les améliorations, de même que la quantité et les dates de mise en service. La valeur de ces articles déclarée dans les états financiers est fondée sur les dossiers du SISAM.

Certaines de ces immobilisations sont également suivies dans le SAFC. Lors de la vérification, il n'y avait aucun indicateur pour exclure ces articles de l'extrait d'articles réparables provenant du SAFC. Pour compenser cette lacune, on a élaboré une LEAI indépendante. Le personnel du SMA(Mat) était responsable d'assurer la mise à jour de la liste, de sorte que les articles inclus dans les états financiers à titre d'immobilisations, selon les données du SISAM, ne soient pas également inclus dans les articles réparables figurant dans le SAFC.

Cette approche comporte des risques même si une analyse n'a pas permis de déterminer que des articles avaient fait l'objet d'une double comptabilisation. À la fin de l'AF 2006-2007, les dossiers du SAFC incluaient des articles de la LEAI évalués à 8,4 G$:

- Les comptes d'entrepôt comprenaient environ 10 000 articles de la LEAI dont la valeur inscrite dans le SAFC s'élevait à 1,6 G$.
- Les CCA renfermaient 42 000[13] autres articles dont la valeur inscrite dans le SAFC s'établissait à 6,8 G$.

SAFC. Ni le SAFC ni le SISAM ne peuvent servir à entrer des bons de commande liés à des articles réparables.

Lorsque des articles sont reçus, le prix facturé et la quantité sont validés en fonction du bon de commande, puis la quantité en main est mise à jour dans le SAFC. Contrairement aux articles en stock, le prix de l'article réparable n'est pas mis à jour dans le SAFC pour tenir compte du nouvel achat. Le système conserve plutôt un prix standard ou assigné.[14]

À la fin de chaque année civile, le personnel du SMA(Fin SM), en collaboration avec celui du SMA(Mat), détermine le nouveau prix standard de chaque article réparable. La méthode utilisée est essentiellement fondée sur la MMP. Tous les achats d'articles réparables du SISAM et du SAFC sont extraits, et l'on calcule un nouveau coût MMP (au moyen d'un tableur indépendant) qui tient compte des avoirs et du prix précédents ainsi que des nouveaux achats.

Parce que le processus prend beaucoup de temps (environ trois mois à l'heure actuelle), il est effectué selon le régime de l'année civile et non de l'année financière. Cela signifie que les achats faits durant le dernier trimestre (traditionnellement la période de l'année où le volume des achats est le plus élevé) ne sont pas pris en compte pour déterminer le nouveau prix applicable à l'année financière en cours. Du fait qu'on a utilisé un processus manuel au lieu d'un processus automatisé, les états financiers trimestriels n'ont pas pu être fondés sur des prix à jour. Cette méthode n'offre pas une information opportune pour la prise de décision.

[13] Les 10 000 articles des comptes d'entrepôt comptaient 1 400 codes de stock tandis que les 42 000 articles des CCA en comptaient environ 4 000.
[14] Le SAFC permet de choisir la MMP ou la méthode des coûts standard pour évaluer les articles en stock mais, à l'heure actuelle, la méthode par défaut est celle des coûts standard dans le cas des articles réparables.

Système de comptabilité financière et de gestion (SCFG). Le SCFG renferme l'information du grand livre général servant à produire la balance de vérification, notamment la valeur brute de chaque groupe d'articles réparables et son amortissement cumulé connexe.

Bien que l'information exigée aux fins du paiement des factures soit transmise entre le SISAM et le SAFC et au SCFG, aucune donnée n'est transmise pour indiquer si le montant de la facture doit être imputé à l'exercice ou capitalisé, ou si l'article doit être consigné comme article réparable ou stock consommable. En fait, tous les montants facturés sont initialement imputés à l'exercice. Des écritures d'ajustement sont effectuées dans les comptes correspondants afin de modifier ces dépenses en fonction des changements apportés au solde calculé des immobilisations, des articles réparables et des stocks consommables. Des entrées manuelles sont également nécessaires pour mettre à jour la valeur brute de chaque groupe d'articles réparables et son amortissement cumulé. Ces processus ne sont que partiellement documentés et ils ne sont pas bien compris de tous les intervenants. Il est difficile de veiller à ce qu'ils soient appliqués de manière uniforme et produisent une information exacte.

Contrôles de validation et outils de surveillance

La version actuelle du SAFC ne comporte que des capacités de surveillance et des contrôles de validation limités.

Des erreurs de données, qui pourraient être évitées grâce à des contrôles de validation de la saisie, continuent de se produire. Par exemple, à la fin de l'AF 2006-2007 :

- 149 codes de stock d'une valeur inscrite de 47 M$ avaient des indicateurs de réparation et des codes de réparabilité incompatibles, c.-à-d. que l'indicateur de réparation était « O » alors que le code de réparabilité indiquait que l'article n'était pas réparable.
- La réserve d'articles réparables, censée contenir des articles à réparer ultérieurement, comprenait 381 codes de stocks consommables (c.-à-d. non réparables) d'une valeur inscrite de 14 M$.

Les capacités de surveillance automatisées sont limitées. Bien que l'outil d'interrogation Web produise de nombreux rapports utiles, il ne fournit pas d'information globale sur les avoirs. En fait, les rapports ne peuvent être produits qu'au niveau de l'entrepôt ou du district. Pour obtenir une information globale, il faut des demandes spéciales et des extraits sur mesure. Cela réduit la capacité du SMA(Mat) d'établir un profil de la population en temps opportun, d'isoler les secteurs à plus haut risque et d'effectuer une vérification axée sur les risques. Étant donné l'absence de solides outils de surveillance, il est plus difficile de corriger les erreurs existantes.

Le Directeur général – Systèmes de matériel et chaîne d'approvisionnement (DGSMCA) essaie d'exercer une certaine surveillance sur les prix dans le SAFC en particulier mais, comme les ressources sont limitées, ce travail n'est pas toujours effectué de façon opportune ou approfondie.

Recommandations

BPR	RECOMMANDATION
SMA(Mat)/DGSMCA	**Systèmes non intégrés.** Intégrer les systèmes d'information existants afin de réduire les besoins en matière de processus indépendants et manuels. Une fois que la politique régissant l'évaluation des articles réparables aura été documentée, veiller à ce que le SAFC puisse exécuter les calculs nécessaires.
SMA(Mat)/DGSMCA	**Contrôles de validation et surveillance.** Élaborer d'autres contrôles de validation et améliorer les outils de surveillance dans le SAFC, ce qui permettra d'accroître le recours aux contrôles automatisés.

Valeur déclarée dans les états financiers

Nous ne pouvons garantir l'exactitude de la valeur des articles réparables déclarée dans les états financiers. L'ambiguïté concernant la composition de la population d'articles réparables, ainsi que les erreurs d'évaluation et de quantité, pourrait entraîner une sous-évaluation ou une surévaluation importante.

Classification des articles réparables

En l'absence d'une politique documentée, tous les articles entreposés[15] désignés réparables au-delà du premier échelon (sauf les munitions, les articles figurant sur la LEAI et les articles désignés aux fins d'élimination) ont été inclus pour déterminer à la fois la valeur brute et la valeur comptable nette des immobilisations corporelles dans les états financiers du Ministère. La population d'articles réparables qui en résulte est inexacte.

La population d'articles réparables est surévaluée pour les raisons suivantes :

- Elle comprend de nombreux articles qu'il serait plus approprié d'imputer entièrement à l'exercice ou de désigner consommables.
- Elle renferme de nombreux articles périmés.

La population d'articles réparables est sous-évaluée en ce sens qu'elle exclut généralement les articles réparables figurant dans les CCA.

Articles qui devraient être imputés à l'exercice ou désignés consommables. Même si de nombreux articles peuvent être réparés, il est souvent plus économique de les remplacer tout simplement lorsqu'ils se brisent.

Lors de visites au 25 DAFC et à la 8e Escadre Trenton, nous avons constaté que bon nombre des articles échantillonnés, bien que désignés réparables, ne seraient pas réparés au-delà du premier échelon. Le tableau 1 résume les résultats de l'échantillon.

En ce qui concerne l'échantillon statistique, qui comprenait uniquement des articles d'un prix unitaire inscrit supérieur à 1 000 $, nous avons demandé aux GCVM compétents si les articles étaient correctement désignés réparables. Dans 4 p. 100 des cas, ils ont répondu que les articles étaient consommables. Si l'on applique ce résultat à la portion de la population d'articles ayant un prix unitaire supérieur à 1 000 $, on peut conclure que la valeur est surévaluée d'environ 200 M$. Toutefois, compte tenu des erreurs d'évaluation qui sont également présentes dans la population, il ne peut s'agir ici que d'une estimation très approximative.

[15] C'est-à-dire les articles se trouvant dans les comptes d'entrepôt du SAFC.

Prix unitaire	Entrepôt	% d'articles désignés réparables, mais consommables
<500 $	25 DAFC	63 % (56/88)
>500 $	25 DAFC	53 % (24/45)
	8e Escadre	10 % (12/121)
>1 000 $	Échantillon stat.	4 % (7/178)

Tableau 1. Résultats de l'échantillonnage concernant la classification.
Au moins 4 p. 100 des articles désignés réparables sont en fait consommables.

La stratification de la population d'articles réparables en fonction du prix unitaire laisse aussi supposer que bon nombre de ces articles devraient être entièrement imputés à l'exercice ou traités comme stocks consommables. Le tableau 2 montre que 76 p. 100 des articles inclus ont un coût unitaire inférieur à 1 000 $ et représentent moins de 6 p. 100 de la valeur totale. L'élimination de ces articles ne modifierait pas beaucoup la valeur inscrite mais, étant donné les processus manuels en cause, elle réduirait grandement la charge de travail.

Prix unitaire	% d'articles	Valeur totale inscrite	% de la valeur
<100 $	44 %	26 M$	<1 %
De 100 $ à 1 000 $	32 %	262 M$	5 %
De 1 000 $ à 30 000 $	23 %	2 470 M$	46 %
>30 000 $	1 %	2 593 M$	49 %

Tableau 2. Stratification des articles réparables par prix unitaire.
76 p. 100 des articles inclus ont un prix unitaire inférieur à 1 000 $.

Même si notre méthode d'échantillonnage n'englobait pas les articles désignés consommables, il est également probable que des erreurs existent dans cette population. Plus de 230 codes de stock dont le prix unitaire inscrit était supérieur à 30 000 $ ont été désignés consommables. La valeur totale de ces articles entreposés est d'environ 130 M$.[16] Leur valeur unitaire élevée donnerait à penser que bon nombre de ces articles pourraient être réparables, ou qu'ils ont une durée de vie utile supérieure à un an et que, par conséquent, ils devraient être capitalisés.

Articles périmés. Les articles désignés aux fins d'élimination, soit parce qu'ils sont périmés, soit parce que leur réparation n'est pas rentable, sont actuellement exclus de la population d'articles réparables. Environ 4 p. 100 des articles réparables figurant dans les comptes d'entrepôt du SAFC ont été désignés aux fins d'élimination, et donc exclus aux fins des états financiers. Cependant, lorsque les GCVM ont été interrogés au sujet de l'état des articles dans l'échantillon statistique, ils ont répondu qu'un autre 8 p. 100 des articles étaient périmés et ne seraient pas distribués aux clients. Cette réponse a été corroborée par les observations de l'échantillon au 25 DAFC. Un pourcentage élevé des articles conservés dans la réserve d'articles réparables au 25 DAFC étaient périmés ou leur réparation n'était pas rentable. Les gestionnaires

[16] Les CCA renferment en outre des articles non réparables (indicateur de réparation = « N ») d'une valeur totale de 230 M$ et dont le prix unitaire est supérieur à 30 000 $.

locaux de l'approvisionnement ont déclaré que certains articles étaient entreposés depuis plus de 30 ans. D'autres articles avaient été jugés non réparables, mais ils n'avaient pas été désignés aux fins d'élimination dans le SAFC.

Si un autre 8 p. 100 des articles réparables devaient être désignés aux fins d'élimination, l'extrapolation laisse supposer que la valeur brute actuelle des articles réparables est surévaluée d'environ 425 M$. Là encore, il ne peut s'agir que d'une estimation très approximative en raison des erreurs dans la fixation du prix unitaire.

Articles réparables dans les CCA. À l'heure actuelle, la majorité des articles réparables dans les CCA sont exclus des états financiers. Au début, on pensait qu'une fois distribuées à partir de l'entrepôt, les pièces de rechange réparables comme les moteurs d'aéronef seraient intégrées dans l'élément d'actif global, et que leur valeur serait donc incluse dans celle de l'élément d'actif. On ne s'attendait pas à ce que ces articles soient conservés dans les CCA aux fins d'utilisation future. Il s'est cependant avéré par la suite que ce n'était pas le cas.

À la fin de l'AF 2006-2007, comme l'indique le tableau 3, les CCA renfermaient :

- plus de deux millions d'articles réparables d'une valeur totale inscrite de 4,5 G$;
- des articles réparables d'une valeur de 2,3 G$ et dont le prix unitaire était supérieur à 30 000 $.

Prix unitaire	Nbre de codes de stock	Nbre d'articles	Valeur totale inscrite ($)	% de la valeur
<30 000 $	698 599	2 061 607	2,2 G$	48 %
>30 000 $	15 233	13 387	2,3 G$	52 %
Total	713 832	2 074 994	4,5 G$	100 %

Tableau 3. Avoirs des CCA en articles réparables. *Des articles réparables de plus de 4,5 G$ étaient consignés dans les CCA du SAFC à la fin de l'AF 2006-2007.*

Depuis l'AF 2004-2005, compte tenu du fait que les CCA renferment certains articles réparables, le personnel du Directeur – Comptabilité financière (D Compt Fin) rajuste les états financiers. Le calcul du rajustement est compliqué et prend beaucoup de temps. Il faut examiner séparément chaque article pour déterminer le montant approprié à inclure dans les états financiers parce que, par exemple, même si 12 moteurs d'aéronef peuvent être inscrits dans un CCA, il se peut que huit soient intégrés dans l'aéronef et que seulement quatre soient conservés aux fins d'utilisation future.

À la fin de l'AF 2006-2007, pour tenir compte des articles réparables dans les CCA, un rajustement de 179 M$ a été apporté aux états financiers. La méthode utilisée pour calculer ce rajustement manque de rigueur. En effet, seuls quelques CCA et articles ont été examinés pour déterminer la valeur, et peu de raisons ont été données pour expliquer pourquoi la plupart des articles réparables n'ont pas été inclus. Une sous-évaluation importante de la valeur totale des articles réparables est donc probable.

Erreurs d'évaluation

Un examen de la réévaluation des articles réparables effectuée par le D Compt Fin a révélé qu'en 2006 :

- des achats se rapportaient à 2 646 (5 p. 100) des codes de stock d'articles réparables;
- pour chacun de ces codes de stock, un prix MMP a été calculé manuellement en fonction des avoirs et du prix précédents ainsi que des nouveaux achats;
- le calcul était fondé sur le prix du bon de commande plutôt que le prix facturé, d'où une certaine inexactitude.

Le tableau 4 indique les mesures à prendre par le personnel du SMA(Mat) en fonction du calcul du changement du prix MMP.

Changement de prix calculé	% des codes de stock	Mesures à prendre
<1 $	22 %	Aucune. Pas de changement de prix dans le SAFC.
<30 % (et supérieur à 1 $)	35 %	Changement de prix dans le SAFC – Nouvelle valeur.
>30 % (et supérieur à 1 $)	43 %	Changement de prix seulement après un examen plus poussé du SMA(Mat).

Tableau 4. Réévaluation des articles réparables. *Le personnel du SMA(Fin SM) (D Compt Fin) a calculé un nouveau prix MMP pour 2 649 codes de stock d'articles réparables, puis demandé que le personnel du SMA(Mat) prenne les mesures énumérées.*

Aucune justification n'a été fournie pour expliquer la différence dans les mesures prises, ou les seuils appliqués.

Dans le cadre de la vérification, nous avons choisi un échantillon de 95 articles pour lesquels le changement de prix calculé était supérieur à 30 p. 100 :

- Le prix figurant dans le SAFC avait été changé pour seulement 78 p. 100 de ces articles.
- Il n'y avait aucune documentation confirmant qu'un examen plus poussé avait été effectué dans le cas des autres articles.

Parce que le taux de rotation des articles réparables est très faible (comme on pourrait s'y attendre), 91 p. 100 des articles réparables conservent le prix du solde d'ouverture. Comme l'indique la vérification du CS Ex portant sur l'évaluation des stocks, bon nombre de ces prix de solde d'ouverture sont au mieux discutables.

Au cours de la vérification, nous avons relevé de nombreuses erreurs d'évaluation, notamment :

- téléviseurs de 21 pouces et ordinateurs portatifs dont le prix unitaire était nul;
- voltmètre ayant un prix de 8,88 $ dans le SAFC mais un prix catalogue de 814 $;
- trois ensembles de cartes imprimées dans un CCA qui avaient un prix unitaire de 10 M$ dans le SAFC mais un prix catalogue de seulement 204,99 $.

Erreurs de quantité

La validation de la quantité d'avoirs consignée dans le SAFC a eu lieu durant les visites au 25 DAFC et à la 8e Escadre. Les quantités consignées du SAFC à la fois dans le compte d'entrepôt actif et le compte de la réserve d'articles réparables ont été jugées raisonnablement exactes, comme le montre le tableau 5. Il existait toutefois un écart important entre les quantités consignées et les quantités réelles figurant dans les CCA de la 8e Escadre.

Les détenteurs des CCA ont précisé :

- que certains articles échantillonnés avaient été intégrés dans l'aéronef;
- que certains articles avaient été retournés à l'entrepôt ou transférés à d'autres bases, mais que les entrées requises dans le SAFC n'avaient pas encore été effectuées;
- qu'ils ne reconnaissaient pas certains articles d'après la description du SAFC, de sorte qu'ils ne pouvaient pas confirmer leur présence.

Dans d'autres cas, il était difficile de déterminer qui était responsable du CCA. Enfin, même si l'emplacement des articles entreposés était généralement indiqué dans le SAFC, ce n'était pas le cas des articles figurant dans les CCA, si bien que ceux-ci étaient beaucoup plus difficiles à repérer.

Type de compte	Nbre de codes de stocks échantillonnés	Quantité consignée = Quantité réelle
Entrepôt actif	242	91 %
Réserve d'articles réparables	72	85 %
CCA de la 8e Escadre	72	65 %

Tableau 5. Vérification de la quantité échantillonnée. *Les quantités consignées d'articles entreposés étaient raisonnablement exactes, mais il y avait un écart important entre les avoirs consignés et les avoirs réels des CCA.*

Conséquences pour la gestion du matériel

Les erreurs de classification, d'évaluation et de quantité ont une incidence manifeste sur l'exactitude de la valeur des articles réparables déclarée dans les états financiers, mais elles peuvent aussi avoir des répercussions notables sur les décisions relatives à la gestion du matériel. Par exemple :

- Le fait de stocker un volume important d'articles périmés ou non réparables augmente les frais d'entreposage, d'inventaire et d'administration.
- L'absence d'information permettant de déterminer facilement si une pièce de rechange réparable consignée dans un CCA est intégrée dans l'élément d'actif global ou disponible aux fins d'utilisation future pourrait avoir un effet sur les décisions de recomplètement.
- Les erreurs dans la fixation du prix unitaire pourraient donner lieu à de mauvais achats et à de mauvaises décisions en matière de réparation/remplacement.
- Un contrôle inadéquat des quantités dans les CCA pourrait accroître le risque que des pertes ne soient pas décelées.
- Une information inexacte augmente le risque que le matériel ne soit pas disponible quand on en a besoin.

Recommandation

BPR	RECOMMANDATION
SMA(Mat)/DGSMCA	**Validation de la valeur inscrite.** Élaborer une méthode axée sur les risques pour confirmer les avoirs en articles réparables. Cette méthode doit permettre de confirmer que les articles sont correctement classés et évalués et que les quantités inscrites sont exactes.

ANNEXE A – PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION

N°	Recommandation du CS Ex	BPR	Mesure de la direction	Échéance
Politique et procédures				
1.	Officialiser la politique et les procédures régissant les articles réparables afin d'inclure des directives sur : • la classification, y compris tout seuil financier; • le taux et la période d'amortissement, plus précisément le traitement approprié des avoirs des CCA; • la méthode d'évaluation, y compris toute provision pour améliorations; • les responsabilités respectives du SMA(Mat) et du SMA(Fin SM). Les directives doivent être conformes aux PCGR et à la politique du CT et appuyer les objectifs en matière de gestion du matériel et de rapports financiers.	SMA(Fin SM)/ DGG Fin et SMA(Mat)/ DGSMCA	**SMA(Fin SM**) – Appuie entièrement la recommandation et élaborera une politique officielle pour les articles réparables. **SMA(Mat)** – La clarification et la publication de la classification, des taux d'amortissement et de l'évaluation des articles réparables ont été indiquées comme secteurs de risque des EFV et intégrées dans le plan de mesures correctives du PEFV. Le SMA(Fin SM) est le BPR ministériel du PEFV, et la question des responsabilités respectives sera traitée à mesure que les besoins seront mieux définis concernant les EFV, là encore par le biais du PEFV.	31 mars 2009
Systèmes d'information				
2.	**Systèmes non intégrés.** Intégrer les systèmes d'information existants afin de réduire les besoins en matière de processus indépendants et manuels. Une fois que la politique régissant l'évaluation des articles réparables aura été documentée, veiller à ce que le SAFC puisse exécuter les calculs nécessaires.	SMA(Mat)/ DGSMCA	L'intégration des systèmes est indiquée comme secteur de risque des EFV, et cette question sera traitée dans le cadre du PEFV. À plus long terme, le plan d'action exige une définition du processus de bout en bout, de sorte que les points d'intégration et de contrôle soient bien déterminés. Tous les besoins d'intégration nouveaux ou modifiés seront ensuite communiqués au SMA(GI) aux fins de règlement. Il convient de noter que le SMA(GI) a déjà défini une stratégie de PGI pour la Défense. L'un des principaux résultats sera une meilleure intégration des systèmes d'information. À court terme, les problèmes d'intégration immédiats continueront d'être gérés au cas par cas.	2012 *Note du SMA(Mat) : Une fois le plan du PEFV terminé, des échéances et des étapes plus précises seront communiquées.*

ANNEXE A

N°	Recommandation du CS Ex	BPR	Mesure de la direction	Échéance
Systèmes d'information (suite)				
3.	**Contrôles de validation et surveillance.** Élaborer d'autres contrôles de validation et améliorer les outils de surveillance dans le SAFC, ce qui permettra d'accroître le recours aux contrôles automatisés.	SMA(Mat)/ DGSMCA	Pour développer la définition du processus de bout en bout dans le cadre du plan du PEFV, les secteurs de risque du processus seront cernés et des mesures de contrôle seront instaurées pour atténuer les déviations du processus. Des contrôles automatisés seront intégrés dans la mesure du possible, parallèlement à une cellule d'inventaire permanent qui est en voie de mise sur pied au sein de l'organisation du DGSMCA. Là encore, à court terme, des mesures de contrôle immédiates seront prises au jour le jour en ce qui concerne les secteurs de risques faciles à cerner.	2012 *Note du SMA(Mat) : Une fois le plan du PEFV terminé, des échéances et des étapes plus précises seront communiquées.*
Valeur déclarée dans les états financiers				
4.	**Validation de la valeur inscrite.** Élaborer une méthode axée sur les risques pour confirmer les avoirs en articles réparables. Cette méthode doit permettre de confirmer que les articles sont correctement classés et évalués et que les quantités inscrites sont exactes.	SMA(Mat)/ DGSMCA	Cette responsabilité relève de la cellule de surveillance de l'inventaire des actifs stratégiques qui vient d'être établie au sein de l'organisation du DGSMCA. La dotation est en cours.	2011 *Note du SMA(Mat) : Là encore, une fois le plan du PEFV terminé, des échéances et des étapes plus précises seront communiquées.*

ANNEXE B – CRITÈRES DE VÉRIFICATION

Objectif	Critères
Déterminer l'efficacité des politiques et procédures actuelles régissant les articles réparables.	Les politiques servant à déterminer la valeur des articles réparables déclarée dans les états financiers : • ont été clairement documentées; • sont conformes aux PCGR et à la politique du CT; • ont été adéquatement communiquées à tous les intervenants.
	Les procédures : • sont bien documentées; • sont appliquées de manière uniforme; • peuvent être reproduites.
Évaluer la pertinence des contrôles et processus intégrés dans les systèmes d'information servant à évaluer les articles réparables.	Les systèmes sont bien intégrés ou reliés de sorte que : • les données sont entrées une seule fois; • les processus/redressements manuels sont minimes.
	Des contrôles de validation sont effectués pour réduire le nombre d'entrées incorrectes ou inexactes.
	Les outils de surveillance électronique sont bien appuyés et utilisés régulièrement pour détecter les anomalies et permettre une validation axée sur les risques.
Vérifier l'exactitude et l'intégralité de la valeur des articles réparables incluse dans les états financiers.	Les articles réparables sont classés correctement et uniformément aux fins d'établissement de rapports (articles réparables par opposition à immobilisations et stocks).
	Les articles périmés ont été exclus.
	Tous les articles réparables non intégrés sont inclus quel que soit l'emplacement (comptes d'entrepôt et comptes clients d'approvisionnement).
	Les articles réparables sont évalués avec exactitude, selon une méthode conforme aux PCGR.
	Les quantités d'articles réparables sont correctement consignées et vérifiées au moyen d'un inventaire.
	Les états financiers divulguent adéquatement la méthode utilisée pour évaluer les articles réparables.

ANNEXE C – ARTICLES RÉPARABLES (AF 2006-2007)

Compte de rapports financiers – Immobilisations	Valeur totale des actifs par état financier ministériel	% d'actifs qui sont réparables	Groupes d'articles réparables	Valeur comptable brute de fermeture des articles réparables 2007	% d'amortissement cumulé – Groupe d'articles réparables
Matériel et outillage	2 012 089 000	13,3 %	Matériel et outillage	267 618 713	64,31 %
Matériel informatique	3 688 709 000	8,8%	Matériel informatique	324 813 258	43,71 %
Armes de défense	4 907 326 000	20,2 %	Véhicules blindés	554 686 214	36,98 %
			Armes	437 765 117	58,89 %
Autre équipement	48 514 000	15,8 %	Autre équipement	7 642 392	70,76 %
Navires	12 743 879 000	14,8 %	Frégates	865 050 972	38,24 %
			Destroyers	485 768 054	60,76 %
			AOR	150 108 430	88,25 %
			Navires auxiliaires	37 504 644	65,30 %
			NDC	20 639 713	33,50 %
			Sous-marins	343 202 846	18,19 %
Aéronefs	12 296 194 000	13,8 %	Chasseurs	1 350 671 688	74,63 %
			Aéronefs de transport	469 424 742	42,46 %
			Avions-écoles	150 569 799	78,31 %
			Patrouilleurs	377 141 910	74,92 %
			Hélicoptères – Appui terrestre	107 678 193	33,28 %
			Hélicoptères – Appui maritime	288 693 948	100,00 %
			Hélicoptères – Appui aérien	166 494 374	15,98 %
Véhicules motorisés non militaires	555 285 000	0,9 %	BPC	5 151 550	57,61 %
Véhicules militaires	1 333 978 000	10,1 %	MMN	135 137 881	66,81 %
Autres véhicules	160 151 000	1,1 %	MM	1 752 142	61,83 %
Total	**37 746 125 000**	**17,3 %**		**6 547 516 579**	**56,69 %**

Valeur des articles réparables incluse dans les états financiers de l'AF 2006-2007. La valeur comptable brute de fermeture des articles réparables est incluse dans la valeur totale déclarée de ces actifs.

La valeur comptable brute de fermeture englobe des articles réparables d'environ 600 M$ qui sont détenus par les entrepreneurs et consignés en dehors du SAFC. Par ailleurs, elle inclut environ 277 M$ en matériel réparable en transit et 105 M$ en articles « à recevoir ». Ces articles n'étaient pas inclus dans la portée de la vérification. La valeur comptable brute de fermeture a également été rajustée afin d'inclure 179 M$ en articles réparables détenus dans les comptes clients d'approvisionnement.

L'amortissement cumulé varie d'un groupe à l'autre – de 16 p. 100 pour les hélicoptères d'appui aérien à 100 p. 100 pour les hélicoptères d'appui maritime. L'amortissement cumulé moyen des articles réparables se situe à 57 p. 100.